

Mise en garde onusienne

Dossier de la rédaction de H2o
August 2020

Le Rapporteur spécial de l'ONU appelle le gouvernement à ne pas prioriser les intérêts économiques sur le droit à l'eau.

Le Chili est l'un des États du monde qui va le plus loin dans la marchandisation et la privatisation de ses eaux. Le Code de l'eau et même la Constitution disposent que l'eau est une ressource que tout un chacun peut s'approprier, utiliser, revendre voire louer, comme n'importe quel bien. Cette vision marchande conduit à l'accaparement des eaux au profit d'usages économiques dans les mines, l'agriculture ou l'industrie.

En 2010, le Mouvement de défense pour l'accès à l'eau, la terre et la protection de de l'environnement, MODATIMA, était créé dans la région de Petorca, au nord de Santiago, pour défendre les droits des agriculteurs, travailleurs et habitants victimes de l'accaparement de l'eau par des entreprises de l'agroalimentaire, notamment productrices d'avocats. Ses efforts pour faire du droit à l'eau une réalité au Chili rejoignent aujourd'hui un débat de compensation puisque le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau et à l'assainissement, Léo Heller, aux côtés d'autres experts onusiens, vient de prendre position sur ces problématiques par une déclaration ce 20 août 2020 dans laquelle il dit notamment : "Le gouvernement du Chili ne devrait pas donner la priorité aux plantations d'avocats et à la production d'électricité sur les droits à la santé et à l'eau de ses habitants, et les entreprises devraient s'attaquer aux effets négatifs de leurs activités sur ces droits." Léo Heller demande aussi au Chili de s'expliquer sur la situation du droit à l'eau, et ce en plein crise sanitaire.

Pour rappel, Rodrigo Mundaca, cofondateur de MODATIMA, a reçu en 2019, le Prix Danielle Mitterrand.

Déclaration de Léo Heller

MODATIMA - communiqué de France Libertés